



# OPTI-ONE

## Réforme de la facturation électronique - 1<sup>er</sup> septembre 2026

version du 23/09/2025

# Sommaire

1. L'essentiel de la réforme
2. Le calendrier
3. Qu'a prévu SAP pour SAP Business One ?
4. Que propose OPTI-ONE ?
5. Plan d'action 2025-2026
6. Ce qu'il faut retenir
7. Sources d'informations

# L'essentiel de la réforme

- 1<sup>er</sup> septembre 2026 :
  - ✓ obligation pour **toutes** les entreprises de **réception** de factures électroniques (**achats fournisseurs**)
  - ✓ l'**émission** de factures électroniques (**ventes clients**) et de **rapports électroniques** devient obligatoire pour les **grandes entreprises** (GE) et les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) uniquement
- 1<sup>er</sup> septembre 2027 :
  - ✓ obligation pour les **PME/TPE** d'**émission** de factures électroniques (**ventes clients**) et de **rapports électroniques**
- Toutes les entreprises immatriculées à la TVA en France, y compris les transactions B2C et B2B, sont concernées

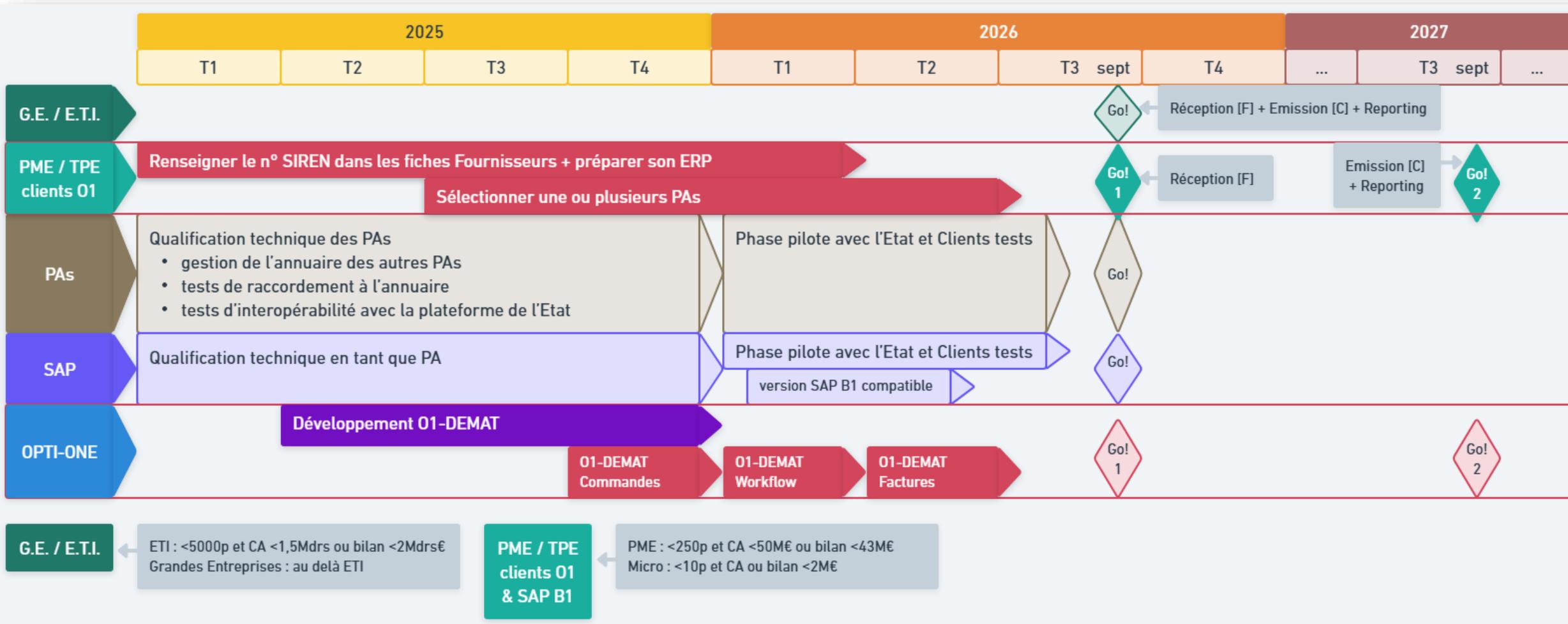
- Une facture électronique est une facture émise, transmise et reçue sous une forme dématérialisée, et qui comporte nécessairement un socle minimum de données sous forme structurée, ce qui la différencie des factures papier ou du PDF ordinaire  
(source DGFIP, impots.gouv.fr, mise à jour du 10/10/2022)
- C'est la fin des factures papier mais également des factures au format PDF :
  - ✓ le format PDF ne correspond pas aux exigences de la dématérialisation définie par le Gouvernement
  - ✓ le contenu actuel des factures de vos fournisseurs n'est pas normalisé
  - ✓ de plus de nouvelles informations obligatoires devront y être ajoutées
  - ✓ ce qui signifie que le traitement via OCR du contenu des PDF sera plus complexe et coûteux que l'adoption directe d'échanges de données de type EDI

- Pour être en conformité, les entreprises devront être en mesure de traiter **3 types de flux** :
  - ✓ **e-invoicing** (France)
    - données de facturation avec leurs mentions légales obligatoires
    - **26 données obligatoires + 8 données complémentaires**
    - avec traitement des cas d'usage définis dans les spécifications externes publiées par la DGFIP
  - ✓ **cycle de vie des factures** (France et hors France)
    - données sur le statut de traitement de chaque facture : déposée (émetteur), rejetée (PDP), refusée (récepteur), encaissée (émetteur)
  - ✓ **e-reporting** (hors France)
    - données de transactions non couvertes par le e-invoicing dans le cas d'échanges avec un partenaire établi hors de France (B2B hors domestique) ou d'un non assujetti (B2C)
  
- Toutes les factures seront échangées entre Plateformes Agréées (PA) (appelées initialement Plateformes de Dématérialisation Partenaires, PDP) et leurs données seront transmises à la Plateforme de l'État qui les communiquera à l'administration fiscale, **le choix d'au moins une PA (ex-PDP) devient donc obligatoire**

- **Il ne s'agit donc pas uniquement d'être en mesure de numériser une facture papier ou PDF mais de se mettre en conformité avec un outil permettant d'automatiser au maximum l'ensemble des étapes du flux de dématérialisation en se basant sur les données de votre ERP (achats, ventes, décaissements, encaissements) et d'échanger des données de type EDI avec les PAs**

# Le calendrier

# Le calendrier de la réforme de la facturation électronique



# Le calendrier de la réforme de la facturation électronique par SAP



**May 2025:** Formats and Message Profile and Life Cycle Statuses, constituting the minimum foundation applicable to the Electronic Invoice Reform in France (AFNOR standard) Invoices

**June 2025:** Use case (part 1), OD/PPD API (e-invoicing flow 2, 6, e-reporting 10, directory 11, 12)

**DGFIP**

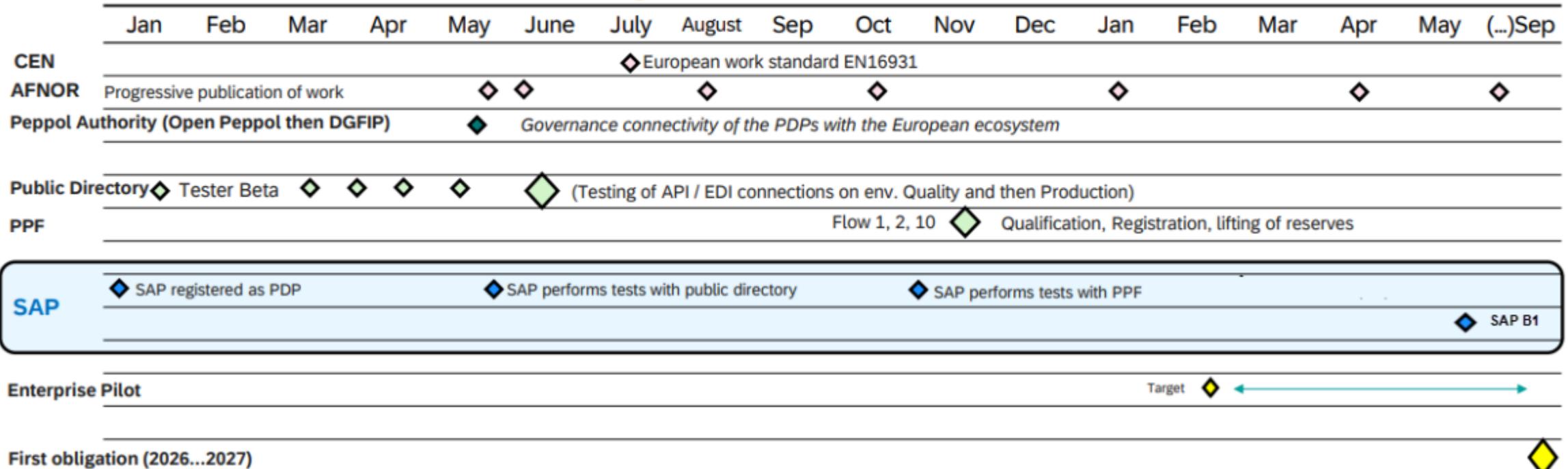
The administration remains responsible for the legislative and regulatory obligations as well as the external specifications of the public portal

**AFNOR**

The production resulting from these groups is intended to be imposed on the exchanges of invoices between PDP and will be part of the base to guarantee the interoperability of exchanges

2025 🧑

2026



**Qu'a prévu SAP pour SAP Business One ?**

# Qu'a prévu SAP pour SAP Business One ?



- SAP a engagé l'adaptation de ses ERP à cette nouvelle exigence réglementaire et s'est engagé en tant que PA (ex-PDP)

[23/09/2025] nous n'avons pour l'instant pas de détail sur les modalités d'adhésion au service de PA de SAP

- le suivi de l'avancement des adaptations est possible depuis le Gestionnaire des Modifications Réglementaires :

**Regulatory Change Manager**

## Facturation électronique B2B 2026 obligatoire

Se désabonner

Pays/Région : France (FR) | Date d'entrée en vigueur : 1 sept. 2026 | Produits associés : SAP Document and Reporting Complian... [Afficher plus](#)

Informations générales | Chronologie | **Impact sur les produits** | Informations supplémentaires

⚠ Contenu traduit automatiquement par SAP Translation Hub. SAP ne garantit ni l'exactitude ni l'exhaustivité des textes traduits automatiquement. Vous pouvez revenir à la version anglaise [ici](#).

Mes produits | Tous les prod...

Produit	Date de livraison planifiée	Statut	À propos
SAP Document and Reporting Compliance - SAP S/4HANA Cloud Public Edition	31 mars 2026	Planifié	Mandatory electronic invoicing and reporting 2026
SAP Document and Reporting Compliance - SAP S/4HANA Cloud Private Edition	28 févr. 2026	Planifié	Mandatory electronic invoicing and reporting 2026
SAP Document and Reporting Compliance - SAP S/4HANA	28 févr. 2026	Planifié	Mandatory electronic invoicing and reporting 2026
SAP Document and Reporting Compliance - SAP ERP	28 févr. 2026	Planifié	Facturation et reporting électroniques obligatoires 2026
<b>SAP Business One</b>	30 mai 2026	Planifié	Facturation électronique B2B 2026 obligatoire
SAP Business Network for Procurement	À mettre à jour	En cours d'analyse	Facturation électronique B2B 2026 obligatoire
SAP Business ByDesign		Hors périmètre	Facturation électronique et reporting obligatoires en 2026

# Qu'a prévu SAP pour SAP Business One ?



- pour l'intégration entre PDP et ERP, SAP à prévu d'utiliser son module « [SAP Document and Reporting Compliance](#) » comme interface dont il va fournir l'intégration avec SAP Business One
- en effet, quelque soit l'ERP que vous utilisez et la ou les PAs que vous aurez choisi, il est **indispensable de mettre en place une interface** entre :
  - ✓ **les PAs**
    - qui mettent à disposition les données qui vous sont transmises et se chargent d'envoyer celles que vous leur transmettez
  - ✓ **et votre ERP**
    - qui contient toutes vos transactions d'achat et de vente, de décaissement et d'encaissement
- Cela est d'autant plus nécessaire dans la première phase du 1er septembre 2026 où vous devrez **intégrer des factures de vos fournisseurs tout en les rapprochant des commandes et/ou des réceptions déjà présentes dans votre ERP sans créer de doublons**

# Qu'a prévu SAP pour SAP Business One ?



- Une première évolution de SAP Business One est prévue dans la version de novembre 2025 avec de nouveaux champs

[23/09/2025] à confirmer par SAP dans le contenu de la version 10 FP2511

## BP Master Data

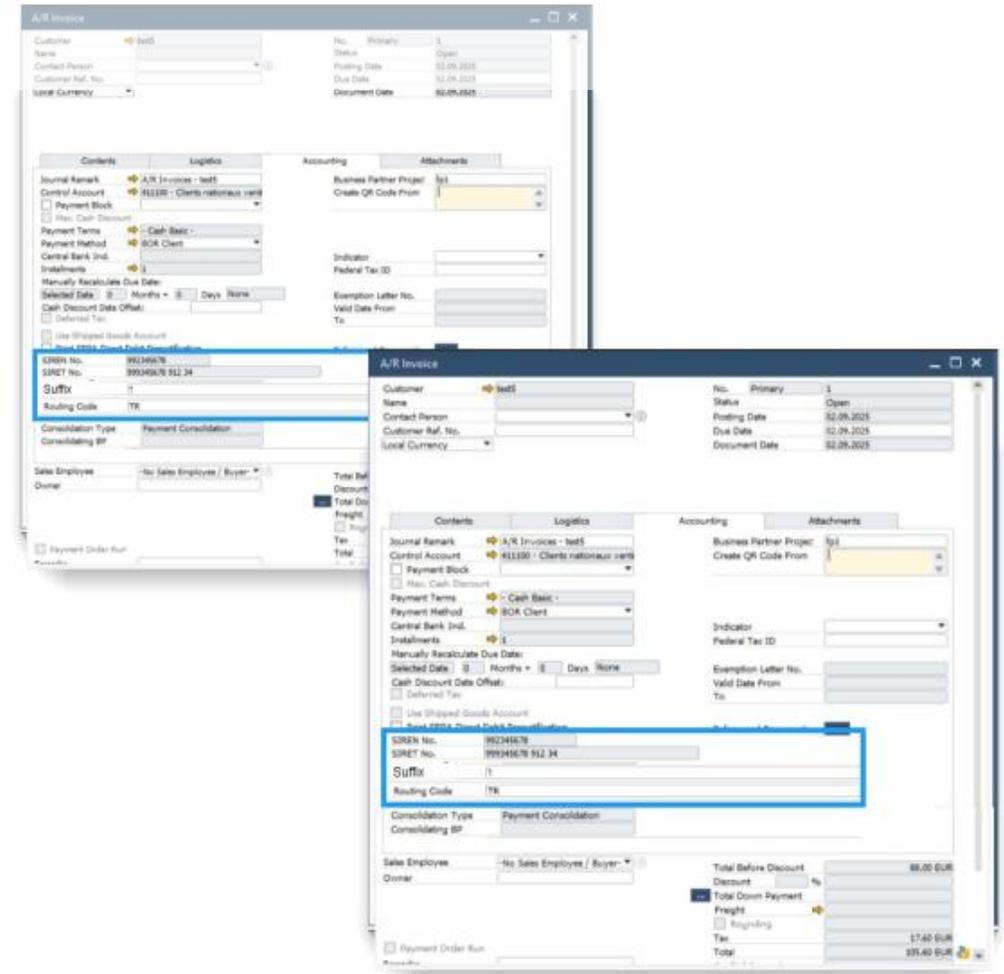
- SIREN
- SIRET
- Routing Code
- Public Directory Status (02/2026)

## Company Details

- Routing Code (02/2026)

## A/P and A/R marketing documents

- SIREN
- SIRET
- Suffix (02/2026)
- Routing Code



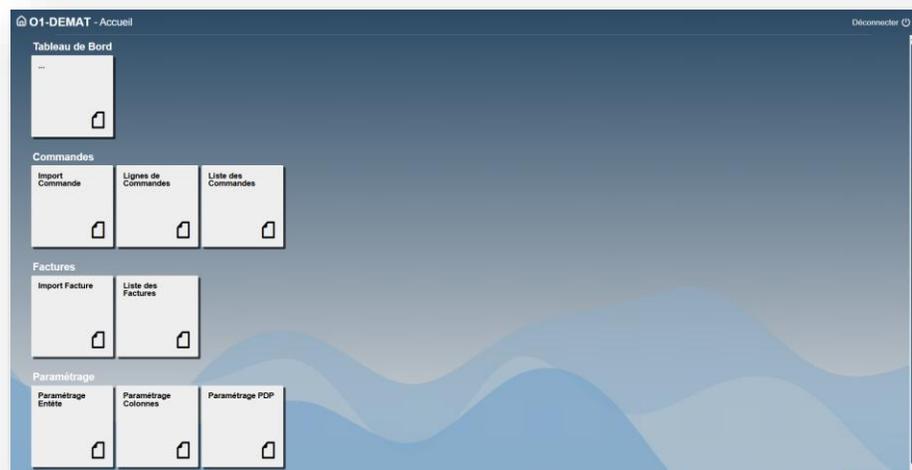
**Que propose OPTI-ONE ?**

## Que propose OPTI-ONE ?

- Afin de proposer à ses Clients une solution basée sur le standard de SAP Business One, répondant aux exigences de la réforme, OPTI-ONE s'est engagé dans le développement de **l'add-on O1-DEMAT**
- L'ambition de O1-DEMAT est d'aller au delà de la réforme de la facturation électronique en proposant un outil unique :
  - ✓ **nativement intégré à SAP Business One dans sa version actuelle, SQL Serveur ou SAP Hana**
  - ✓ pour traiter tous les aspects de la dématérialisation **dans une interface de suivi, d'enrichissement et de validation de flux dématérialisés**
  - ✓ y compris les workflows de validation

# Que propose OPTI-ONE ?

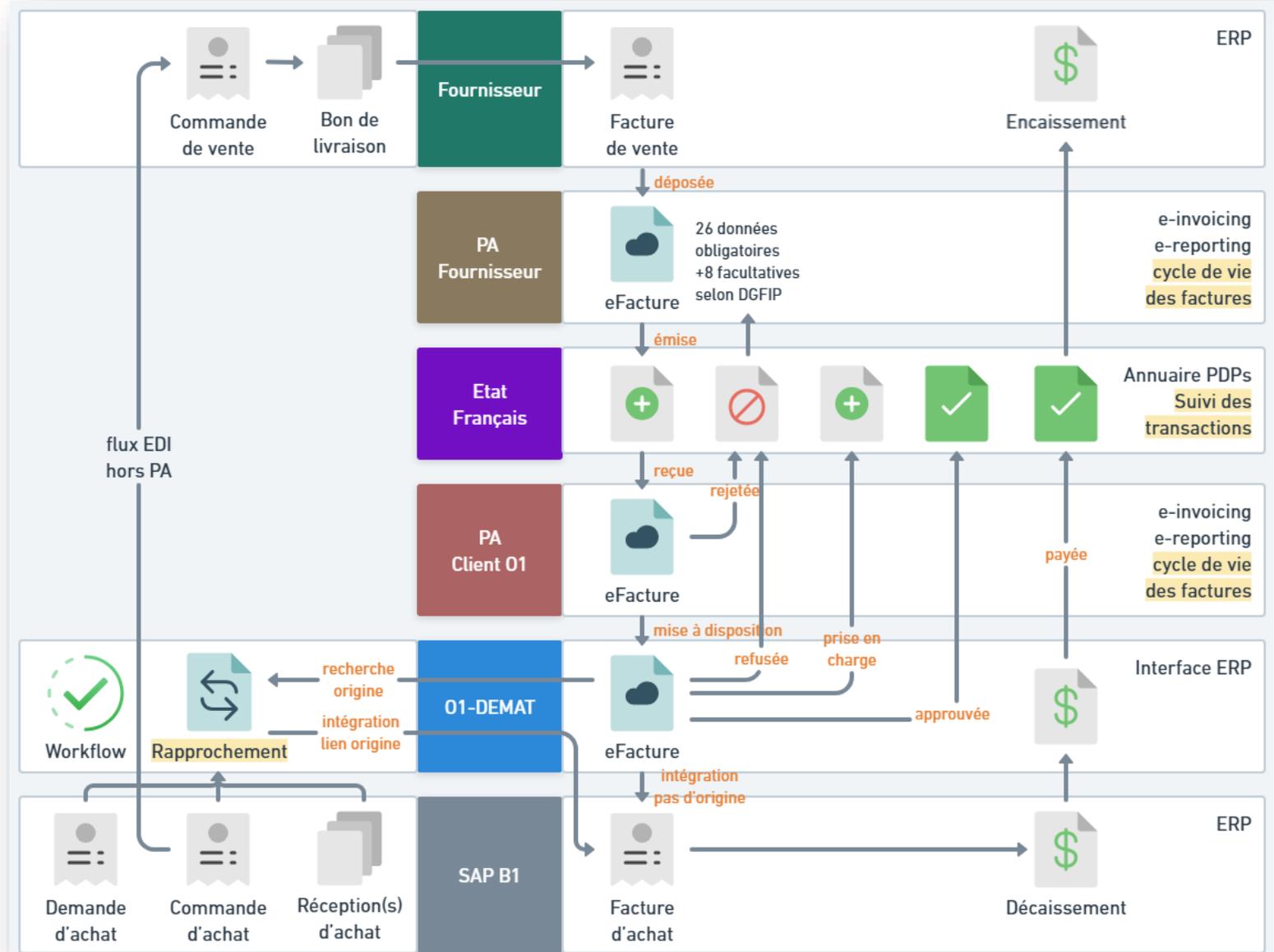
- O1-DEMAT est basé sur les 20 ans d'expérience d'OPTI-ONE dans l'intégration de flux EDI et à vocation à remplacer les add-ons B1-EDI et O1-B1if.
- O1-DEMAT s'installe et s'exécute depuis vos serveurs SAP, il est composé :
  - ✓ d'un robot d'échange de données afin d'assurer l'interface entre les PAs et SAP Business One
  - ✓ d'une interface web accessible depuis le client Windows ou le client Web de SAP Business One afin de permettre aux utilisateurs de suivre, d'enrichir, d'arbitrer et de valider les flux dématérialisés



Article client	Article Bis	Désignation client	Quantité	Prix client	Format client / boitage	Réf. ordre client	Site de livraison client	Date MAD	Code Client	Nom Client	Complétion
3009853		4/4 GARNIT 4 LEG N JARDIN V4						jj/mm/aaaa	Code Client	AEB	15%
3010351		4/4 CHOUCR ROYALE CRS LGD V2	90000,00	123,45	Format1	89798797987		jj/mm/aaaa	401AEB01	AEB	35%
3010068		1/2H HV SR U IT V1	10000,00	456,78	Format2	89798797987	Site 1	jj/mm/aaaa	401AEB01	AEB	40%
3009281		1/2H RASTOUILLE LP V5	20000,00	1,10	Format3	89798797987	Site 1	jj/mm/aaaa	401AEB01	AEB	54%
3011416		1/2H POIS F CBF ES V7	30000,00	1,20	Format2	89798797987	Site 2	23/10/2025	401AEB01	AEB	52%
3007806		1/2H POIS TF ETV DY CA V2	30000,00	1,30	Format2	89798797987	Site 3	25/09/2025	401AEB01	AEB	81%
3007793	12345	1/2H HAR BLC NAT SR DY CA V1	30000,00	1,40	Format2	89798797987	Site 2	28/08/2025	401AEB01	AEB	92%
3011310		1/2H HAR RG HEADCHEF V1	30000,00	1,50	test	test		jj/mm/aaaa	401AEB01	AEB	31%
3008870		1/2H HAR RG AU FIL DES CHAM V4	10000,00	1,60	test	test		jj/mm/aaaa	401AEB01	AEB	31%
3007759		1/2M POIS TF ETV MGD V2	10000,00	1,70	test	test		jj/mm/aaaa	401AEB01	AEB	31%
3011374		1/4 MAIS SW ECOPLUS V1	80000,00	1,80	test	test		jj/mm/aaaa	401AEB01	AEB	31%
3011493		1/4 POIS XF SR U V4	60000,00	1,90	test	test		jj/mm/aaaa	401AEB01	AEB	31%
3008805		1/4 POIS E B&B P V4	10000,00	2,00	test	test		jj/mm/aaaa	401AEB01	AEB	31%

# Que propose OPTI-ONE ? - intégration de O1-DEMAT au 1/09/26

- factures fournisseur
  - ✓ réception e-factures fournisseurs
  - ✓ achats marchandises, prestations et frais généraux
  - ✓ identification des transactions amont compatibles (commande, réception)
  - ✓ proposition de rapprochement au niveau lignes de la facture reçue et d'une ou plusieurs transactions amont
  - ✓ contrôle des références article inconnues
  - ✓ contrôle des prix unitaires
  - ✓ workflow validation
  - ✓ intégration dans SAP B1 une fois validées
  - ✓ reporting cycle de vie



# **Plan d'action 2025-2026**

# Plan d'action 2025-2026

- 2025 :
  - ✓ préparer son ERP à la réforme (mise à jour en v10 minimum pour SAP B1)
  - ✓ mettre à jour les fiches Fournisseurs de votre ERP pour y renseigner le **numéro SIREN**, obligatoire pour **identifier l'émetteur** d'une e-facture
  - ✓ choisir et **contractualiser avec une PA**
    - liste officielle des PAs candidats : <https://www.impots.gouv.fr/liste-des-plateformes-de-dematerialisation-partenaires-pdp-immatriculees-sous-reserve>
    - [05/09/2025] aucun PDP n'a encore passé l'audit AFNOR ni obtenu son accréditation définitive par la DGFIP
    - @GP avec +25 ans d'expérience en tant que prestataire EDI est une PA partenaire d'OPTI-ONE : <https://www.atgp.net/>
  
- 2026 :
  - ✓ à définir selon avancement Etat / PAs / Editeurs / Intégrateur

**Ce qu'il faut retenir**

- 2025 est une **année de préparation** à l'adaptation à la réforme
- C'est une opportunité d'automatisation et de gains d'efficacité à condition de bien comprendre les flux et les enjeux de la réforme et de choisir les bons partenaires
- Les **exigences techniques de la réforme se basent à 100% sur des flux EDI** (Échanges de données informatisés) notamment via la partie XML dans le cas du format Factur-X
  - ✓ S'équiper pour numériser des données non normalisées depuis des PDF ne permet pas de se préparer efficacement à sa mise en œuvre
  - ✓ **Les données de base** (fiches Fournisseurs et Clients) **et de transaction** (commandes, livraison/réception, factures) **de votre ERP** vont être essentielles au bon fonctionnement des flux de facturation électronique
  - ✓ Les applications qui tenteraient de se substituer aux ERP sans disposer des données sources ne feraient que complexifier et multiplier les interfaces
- **La phase 1 (2026) est la plus complexe pour les PME/TPE (obligation de réception donc de rapprochement et cycle de vie des factures)** que la phase 2 (2027, émission uniquement).

# Sources d'informations

## ■ Services de l'Etat Français :

- ✓ généralités : <https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A15683>
- ✓ fiches DGFIP : <https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A17853>
- ✓ spécifications externes BtoB : <https://www.impots.gouv.fr/specifications-externes-b2b>

## ■ Autres sources :

- ✓ blog de Kamila F., membre de la commission AFNOR FE, "où en est-on à l'été 2025" : <https://www.linkedin.com/pulse/r%C3%A9forme-de-la-facturation-%C3%A9lectronique-o%C3%B9-en-est-on-%C3%A0-kamila-f-x3qee/>
- ✓ compte LinkedIn de Cyrille SAUTEREAU, Président de la commission AFNOR Facture Electronique <https://www.linkedin.com/in/cyrillesautereau/>

# Nous contacter



S.A.S au capital de 100 000€  
RCS Chartres B 491 681 466  
APE 6202 A

**Email :** [contact@opti-one.fr](mailto:contact@opti-one.fr)

**T :** 02 37 84 16 00

**Web :** [www.opti-one.fr](http://www.opti-one.fr)

**F :** 02 37 84 16 05

- Siège social :  
4 rue des Vieux Capucins  
28 000 CHARTRES
- agence Ile de France :  
2 rue des Capucins  
91 190 MEUDON
- agence Centre :  
8 passage Bonneval  
28 000 CHARTRES
- agence Ouest :  
9 rue Edouard Branly  
44 980 SAINTE LUCE SUR LOIRE



**SAP** Recognized Expertise  
in SAP Business One

